

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 février 2023

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (N° 740)

AMENDEMENT

N° CL10

présenté par
M. Naegelen, M. Acquaviva et M. Warsmann

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.